# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DECISIONS SEANCE DU 30 JANVIER 2014

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rezde-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél.: 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	34
Absents représentés	9
Absents excusés	0
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE TRENTE JANVIER à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 janvier 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, DUCHENE, PERNIN, SCHIAVI (jusqu'au point B), EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes PIERON, BROUTE, APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

## **ABSENTS REPRESENTES**

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS,

Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,

Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,

M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO,

Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,

M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,

Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,

M. CATHENOZ, conseiller municipal, représenté par M. MARTINEZ,

M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. GOSNAT.

Mme SCHIAVI, conseillère municipale, représentée par M. BARON (à partir du point C).

# **ABSENTS NON EXCUSES**

M. CASTELNAU, conseiller municipal, Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte. (unanimité)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 19 décembre 2013. (unanimité)

/ APPROUVE le vœu proposé par M. Serge Aberdam, élu 100% à gauche, relatif aux rythmes scolaires (vœu joint).

(27 voix pour, 12 voix contre: Mme BERNARD Sandrine, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MARTINEZ, RIVIERE, MERCIER, MOOG, CATHENOZ, Mme BROUTE et 4 abstentions: MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Ecologie Ivry relatif à la méthanisation (vœu joint).

(40 voix pour et 3 abstentions : Mmes PERNIN, APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

A1/ APPROUVE la demande d'agrément en « centre social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la Maison de quartier Petit Ivry à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels et notamment du Conseil Général du Val-de-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Etat, toute aide financière, tant en fonctionnement qu'en investissement pour la réalisation dudit projet.

(40 voix pour et 3 voix contre: Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG)

**A2/** SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général du Valde-Marne et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation d'un projet de deux repas de quartier organisé par la Maison de Quartier du Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**A3/** SOLLICITE auprès du Conseil Général du Val-de-Marne une subvention en investissement pour la réalisation du projet de Maison de quartier Gagarine Truillot.

(37 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 3 abstentions : Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

**B/** DECIDE de dénommer le nouvel établissement scolaire situé dans le Quartier Parisien, sis 84/86 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, « école Rosa Parks ».

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

C/ PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité et du compte administratif 2012 du SIRESCO. (affaire non sujette à un vote)

D/ PREND CONNAISSANCE du bilan et des perspectives du Conseil scientifique d'Ivry.

(affaire non sujette à un vote)

1/ DECIDE de verser des indemnités de repas lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation dans le cadre d'une réunion d'instance ou d'organisme pour le repas du midi et du soir, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 15,25 euros (cela ne s'applique pas si le repas est prévu par l'organisme), mais aussi de verser des indemnités d'hébergement, chambre et petit déjeuner, lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 60 euros (cela ne s'applique pas si l'hébergement est pris en charge par l'organisme) et PRECISE que les frais de transport seront pris en charge sur présentation d'état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées, précise son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et retour ou donnent lieu à un remboursement forfaitaire.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

2/ ABROGE la délibération du 18 mai 2006 approuvant l'institution d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, APPROUVE la création de six périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur desquels les cessions de fonds de commerce, des fonds artisanaux et des baux commerciaux sont soumis au droit de préemption et PRECISE que ces périmètres sont les suivants et qu'ils seront annexés au plan local d'urbanisme :

```
1-« Verdun-Stalingrad »,
```

2-« Porte d'Ivry-Thorez »,

3-« Le Galleu-Hoche »,

4-« Monmousseau-Huon »,

5-« Mirabeau-centre-Marat-Parmentier »,

6-« Ivry-port-Confluence ».

(unanimité)

3/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à la société dénommée Sodéarif (ou à tout substitué) des parcelles sises, 22/24/32 rue Ledru Rollin et 65 avenue Danielle Casanova à Ivrysur-Seine, cadastrées section 6 n° 26, 39p (division cadastrale en cours), 50 et 51, et comprenant des bâtiments à démolir d'une surface actuelle de  $8.000~\text{m}^2$  environ, au prix de 5.828.461,40~fm INDIQUE que cette cession constitue une opération située dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée avec application du taux légal et PRECISE que les frais de mutation en sus du prix de vente, ainsi que ceux afférents aux sondages géotechniques, hydrogéologiques et autres études de sols (pollution) seront à la charge de l'acquéreur.

(41 voix pour et 2 voix contre: Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**4/** CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière d'environ 38 m² devant le 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine, issue de la parcelle cadastrée section AN n° 263, en cours de numérotation, se situant devant le hall d'entrée du Cabinet radiologique, propriété de la Commune et PRONONCE le déclassement de ladite parcelle et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

(37 voix pour et 6 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mme BROUTE)

5/ DECIDE d'acquérir au prix de deux cent mille euros (200.000 €), les lots n° 2079, 2080 et 2164, d'une superficie utile de 223 m², de l'ensemble immobilier Jeanne Hachette, sis 97 avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 268.

(34 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 6 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**6/**DECIDE d'acquérir au prix de soixante trois mille sept cent euros (63.700 €), le lot n° 2053, d'une superficie de 98 m², de l'ensemble immobilier Jeanne Hachette sis 16 promenée des Terrasses à Ivrysur-Seine, parcelle cadastrée section AN n°153.

(28 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 12 abstentions : M. PRAT, BELABBAS, Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mmes DUCHENE, SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, MACHADO, Mmes BROUTE, APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

7/ ABROGE la délibération en date du 21 novembre 2013 portant approbation de la convention de transfert de gestion patrimoniale avec SADEV94 concernant l'ensemble immobilier sis 17 rue Lénine et 16 rue Edmée Guillou à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AV n°59, d'une superficie cadastrale de 3 614 m² et APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec SADEV94 concernant une partie de la parcelle cadastrée section AV n°59 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie cadastrale d'environ  $1.600 \, \text{m}^2$ , sise  $17 \, \text{rue}$  Lénine.

(31 voix pour, 5 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 7 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mmes BROUTE, M. ABERDAM)

- **8/** ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Romain Marchand, adjoint au Maire en charge du développement urbain et PRECISE qu'un ordre de mission est accordé à Jean-François Lorès, Directeur du développement urbain afin qu'ils se rendent au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui se déroulera à Cannes du 11 au 13 mars 2014 et AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :
- aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais d'inscription et de transport,
- dans la limite maximum de 220 euros/ personne/ jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

(37 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 3 abstentions : Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

**9/** PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry en ce qui concerne le réseau du Centre Ville étendu au secteur Ouest à Ivry-sur-Seine, pour l'exercice 2011/2012.

(41 voix pour et 2 abstentions: Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

- 10/ PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité et du compte administratif 2012 du SIGEIF. (affaire non sujette à un vote)
- 11/ APPROUVE la convention d'objectifs 2014 à passer avec l'association Comité de jumelage.
  (37 voix pour et 6 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO,
  Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 12/ DECIDE d'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), APPROUVE ses statuts, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle.

(unanimité)

/ DESIGNE, Madame Edith Perstunski-Deléage, comme représentante de la Ville à l'assemblée générale de ladite association.

(unanimité)

13/ APPROUVE la convention avec l'Institut français de Jérusalem – Centre de Ramallah (Palestine), ayant pour objet de développer des projets éducatifs et culturels dans le camp de Jalazone et le village de Jifna (Palestine).

(unanimité)

14/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2000 € au Secours populaire français pour l'aide aux réfugiés syriens du Sud Liban.

(unanimité)

15/ APPROUVE les deux conventions-cadre concernant la pose de fourreaux « courant faible » sur le territoire communal, à l'occasion de travaux d'installation et de renforcement d'infrastructure de réseau et ce afin de favoriser le développement de l'infrastructure souterraine « Courant faible » et de poursuivre l'intégration au très haut débit des équipements municipaux.

(unanimité)

16/ APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets avec le groupement conjoint Roubert-Ravaux-Clément Architectes, mandataire.

(37 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

17/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2017 à passer avec l'association Jazz'Ivry. (unanimité)

**18/** APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2017 avec l'État, le Département du Valde-Marne et le Crédac relative au centre d'art contemporain d'Ivry-le Crédac.

(41 voix pour et 2 voix contre : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

19/ SOLLICITE, dans le cadre de l'acquisition en 2010 de matériels de projection 35 mm pour le cinéma municipal Le Luxy, une aide auprès du Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC) au titre du fonds de soutien.

(unanimité)

**20/** APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'ADIAM 94 et La Muse en Circuit relative à l'organisation du projet de résidence d'un compositeur pour 2014/2015 dans le cadre des Rencontres Départementales de Musique de Chambre.

(unanimité)

21/ AUTORISE le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie Darel, responsable Jeune Public du Luxy, durant le Festival international d'Annecy, sur production de pièces justificatives et pour un montant maximum de 120 €/nuitée.

(unanimité)

**22/** APPROUVE la convention-cadre avec l'association VVL relative à l'organisation de séjours de découverte dans le centre d'Héry-sur-Ugine.

(36 voix pour, 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

**23/** DECIDE de faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes en proposant la location des appartements situés dans le foyer Louis Bertrand sis 29 rue Louis Bertrand et rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine et FIXE le montant des loyers à  $10 \le le m^2$ .

(33 voix pour, 6 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

24/ DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour l'année 2014 tels que 2 séjours de 20 personnes retraitées autonomes, soit 40 personnes, et 1 séjour pour 10 personnes en perte d'autonomie, FIXE d'une part la participation de la Ville à 100 € par personne pour les deux séjours pour personnes autonomes et à 600 € par personne pour le séjour pour personnes en perte d'autonomie et d'autre part celle des retraités à 418 € pour les personnes imposables et à 229 € pour les personnes non imposables avant déduction fiscale, ainsi qu'un droit d'inscription de 150 € demandé à chaque participant à titre d'avance sur le montant de la participation financière, non remboursable en cas d'annulation sauf impérieuse nécessité et sur justificatif et APPROUVE la convention relative au programme « Seniors en Vacances » avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

(41 voix pour et 2 abstentions: Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

25/ APPROUVE la convention avec l'Eco-organisme DASTRI ainsi que les éventuels avenants y afférant, permettant au centre municipal de santé d'entrer dans le réseau de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement.

(42 voix pour et 1 voix contre : Mme POURRE)

**26/** APPROUVE la convention constitutive portant création du Groupement de Coopération Sanitaire « Laboratoire des centres de Santé et hôpitaux d'Ile-de-France » ainsi que son avenant n°1 afin que la Ville d'Ivry-sur-Seine devienne membre dudit Groupement de Coopération Sanitaire et ce, en vue de pouvoir maintenir son service Laboratoire et Biologie Médicale pour les Ivryens.

(28 voix pour et 15 abstentions: MM. RAMEAU, PRAT, Mme GAMBIASIO, MM. BELABBAS, MARCHAND, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, LOICHOT, DUCHENE, PERNIN, MONTUELLE, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MOOG, MACHADO, CATHENOZ)

/ DESIGNE pour représenter la Ville à l'Assemblée générale dudit groupement :

Représentant titulaire : Représentant suppléant : - Mehdy Belabbas - Marie Piéron

(37 voix pour et 6 abstentions : Mmes LOICHOT, PERNIN, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**27A/** DECIDE la création d'un poste de rédacteur principal  $2^{\text{ème}}$  classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif  $1^{\text{ère}}$  classe à compter du  $1^{\text{er}}$  février 2014.

(unanimité)

**27B/** DECIDE, dans le cadre exclusif des opérations de recensement de l'année 2014, la création de 11 postes d'agent recenseur dont la rémunération s'établit comme suit :

- 2 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement,
- 1,50 € par dossier collectif d'adresses,
- 0,50 € par fiche de logement non enquêté,
- 20 € par séance de formation,
- 30 € par demi-journée d'autres travaux (classement des imprimés...). (unanimité)

**27C/** DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité tels que 4 mois d'agent social 2ème classe, 1 mois d'auxiliaire de soins 1ère classe, 2 mois d'adjoint technique 2ème classe, ainsi que la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité tels que 6 mois d'adjoint administratif, 6 mois d'adjoint technique, 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1ère classe, 6 mois d'éducateur de jeunes enfants, 6 mois d'adjoint d'animation, 6 mois d'animateur.

(38 voix pour et 5 voix contre: Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**28/** DECIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise par suppression d'un poste d'adjoint technique de  $1^{\text{ère}}$  classe à compter du  $1^{\text{er}}$  février 2014.

(unanimité)

**29/** DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, de modifier la délibération du 20 décembre 2007 afin de mettre à jour les astreintes administratives au sein du service vacances.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**30/** DECIDE de verser des indemnités de repas, si l'agent effectue un déplacement professionnel hors formation pour le repas du midi et pour le repas du soir, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 15,25 euros (cela ne s'applique pas si les repas sont prévus par un organisme tiers), mais aussi de verser des indemnités d'hébergement, chambre et petit déjeuner, lorsque l'agent effectue un déplacement professionnel hors formation sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 60 euros et PRECISE, que le remboursement des frais de transport occasionnés dans le cadre d'un déplacement professionnel hors formation, interviendra sur la base du tarif du mode de transport le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement, sur production de justificatifs.

(unanimité)

**31/** ABROGE sa délibération en date du 19 décembre 2013, ACCORDE la garantie communale à hauteur de 40 %, à SADEV94, pour un prêt souscrit auprès de la Banque postale Crédit Entreprises pour un montant de 20 000 000 €, et dont le montant est donc de 8 000 000 € afin de permettre à SADEV94 de poursuivre l'acquisition du foncier nécessaire à l'avancement de l'opération Ivry-Confluences.

(33 voix pour, 6 voix contre: Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 4 abstentions: MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, M. MACHADO)

/ PREND CONNAISSANCE de la mise à disposition de deux agents (un responsable administratif et financier et un chef de projet politique de la Ville et qualité de l'offre médico-sociale, culturelle et sportive) auprès de la Communauté d'Agglomération Seine Amont de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2013.

/ PREND ACTE de la communication des produits des rôles supplémentaires et complémentaires des douzième et treizième mois 2013.

# LA SEANCE A ETE LEVEE A 0H15

LE SECRETAIRE LE MAIRE

P. BOUYSSOU P. GOSNAT